

Investissement Responsable

Politique

sur les armes controversées



La production et l'utilisation de certains types d'armes ont été jugées inacceptables par des conventions internationales et même illégales sous certaines juridictions parce qu'elles peuvent infliger des blessures graves aux populations civiles pendant et après les conflits et peuvent avoir des impacts importants et de long terme sur la santé et la sécurité de ces populations.

Ces armes controversées régularisées par des conventions internationales sont les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, les armes chimiques, biologiques et nucléaires (collectivement dénommées « Armes Controversées »).

Depuis 2008, AXA IM a mis en œuvre une politique d'exclusion pour les investissements dans les entreprises impliquées dans les mines anti-personnel et les bombes à sous-munitions. Cette politique d'exclusion a été élargie pour inclure les entreprises impliquées dans les armes à uranium appauvri, chimiques et biologiques, ainsi qu'aux entreprises contrevenant au Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires.

- **Principe**

AXA IM considère que les investissements dans les entreprises qui contribuent à la production d'armes controversées ("Entreprises Exclues") ou des services fournis à ces entreprises doivent être évités. Cette politique définit un nombre de règles et de procédures afin d'appliquer ces principes dans le groupe AXA IM. Notons également qu'AXA IM n'engagera aucune activité professionnelle avec les Entreprises Exclues.

Entreprises exclues

Secteur	Critères d'exclusion	Approche	Source
Armes controversées	<p>Les définitions des Armes Controversées utilisées par AXA IM pour identifier les Entreprises Exclues sont celles contenues dans les conventions internationales¹.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les entreprises qui produisent, utilisent, stockent, échangent ou assurent la maintenance, le transport ou le financement des Armes Controversées ou des pièces détachées spécialement conçues pour ces types d'Armes Controversées (composants spécifiques). - Soutiennent financièrement ou procurent une aide à la recherche et aux technologies dédiées uniquement à ces Armes Controversées. - Enfreignent le Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires. - Possèdent 50% ou plus des actifs d'une Entreprise Exclue. 	<p>La liste des Entreprises Exclues couvre toutes les entreprises dans le monde, qu'elles soient des entreprises publiques ou privées, cotées ou non cotées.</p> <p>Les filiales de telles Entreprises Exclues ne sont pas exclues sauf si elles participent à la production, l'utilisation ou la distribution d'Armes Controversées.</p> <p>La liste d'exclusion est revue une fois par an mais peut être modifiée pendant la période en cas d'évènement important</p>	<p>Notre liste d'exclusion initiale est basée sur des données de fournisseurs externes.</p>

Périmètre de la politique

Instrument financiers

La politique exclue tous les instruments financiers émis par les Entreprises Exclues ou offrant une exposition sur les Entreprises Exclues.

Portefeuilles

La politique s'applique en principe à tous les portefeuilles gérés par AXA IM, y compris les fonds dédiés et les mandats tiers. Pour les fonds indiciels gérés par AXA IM, la politique s'applique dans la mesure où l'objectif du fonds n'est pas compromis. AXA IM soutiendra toute initiative pour promouvoir l'utilisation d'indices qui n'ont pas d'Entreprises Exclues.

Pour les fonds de hedge funds, le processus de due diligence pour la sélection de hedge funds par des sociétés de gestion externes doit vérifier l'existence d'une politique sur les armes controversées, ainsi que son implémentation. Cette vérification doit être annuelle².

¹ La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CABT) entrée en vigueur en 1975.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'usage des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) entrée en vigueur en 1997.

Le Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires (TNP) rigoureusement imposé et contrôlé par les Nations Unies.

² En l'absence d'une telle politique, il est demandé que le fond ne détienne pas plus de 5% des entreprises exclues.

Entités

Cette politique s'applique à AXA IM et à toutes ses filiales dans le monde.

Mise en place de la politique

La politique sur les armes controversées est appliquée le plus rapidement possible, tout en considérant l'intérêt du client / fond, c'est - à -dire en tenant compte des effets sur le portefeuille / fond des conditions de marché, de la liquidité et des contraintes propres au portefeuille.

Afin de respecter les conventions internationales et de mettre en œuvre les principes définis dans cette politique, AXA IM se base sur des données de fournisseurs externes, et malgré une revue qualitative, AXA IM ne pourra être tenu responsable de ces données.

La mise en œuvre de cette politique est sujette aux lois et réglementations locales, et des mécanismes d'implémentation spécifiques peuvent être mis en place localement pour cette raison.